



Prescription sur facture garagiste

Par **lalaandco**, le **27/09/2008** à **15:03**

En ma qualité de particulier, j'ai reçu d'un huissier il y a quelques jours, une injonction de payer d'environ 260 € pour une facture de réparation automobile.

N'y a-t-il pas prescription sur cette facture datant de janvier 2005?

Pour la petite histoire...

J'ai fais faire une réparation automobile au mois de janvier 2005 sur ma C5 suite à un dysfonctionnement des commandes de feux (mes feux s'éteignaient en pleine nuit, et en roulant!). Compte tenu qu'il est reconnu que cette pièce est défectueuse sur de nombreux modèles de véhicules, et vu la gravité de la situation dans laquelle je me suis retrouvée sur la route, nous avons demandé une prise en charge de cette réparation par Citroën. La réparation a été effectuée, je suis repartie avec ma voiture convaincue que le garage prenait en charge cette réparation, dixit le chef d'atelier. Cependant, nous avons reçu la facture 15 jours plus tard (environ 260€).

Nous avons alors écrit à Citroën France en expliquant notre histoire (en LR avec AR). Un commercial de Citroën France nous a alors proposé oralement par téléphone de prendre en charge la moitié de la facture. Une semaine après son offre, nous avons rappelé pour dire à cette personne que nous étions d'accord. Malheureusement, ce dernier est revenu sur sa parole et exigeait finalement le paiement de la totalité de la facture.

Nous hésitons à faire opposition ou non à l'injonction de payer..